REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

****

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

MARDI 21 mars 2023

à 19 H 00

Hôtel de ville, salle des mariages – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 27 février 2023

2/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L 5211-39 al. 2 du CGCT)

3/ Compte-rendu des décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

4/ Ressources humaines

4-01 Accord local sur le télétravail

4-02 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet / Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (avancement de grade aux services techniques)

4-03 Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 19/35ème / Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 19/35ème (avancement de grade aux services techniques)

4-04 Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet / Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet (avancement de grade au service petite enfance « Les Lucioles »)

4-05 Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 20/35ème / Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 20/35ème (avancement de grade au service petite enfance « Les Lucioles »)

4-06 Création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet / Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet (avancement de grade aux services scolaires de l'école maternelle)

4-07 Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet (services techniques, dominante espaces verts)

4-08 Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet (services techniques, dominante bâtiments)

4-09 Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet (services techniques, dominante voirie)

LUC SUR MER

5/ Finances

5-01 Approbation du compte financier unique 2022 de la régie Luc Animation

5-02 Approbation du compte financier unique 2022 du budget annexe Luc Location

5-03 Approbation du compte financier unique 2022 de la Commune de Luc-sur-Mer

5-04 Régie Luc Animation - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

5-05 Budget annexe Luc Location – Affectation des résultats d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2022

5-06 Commune de Luc-sur-Mer - Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022

5-07 Taux d'impôts 2023

5-08 Subvention 2023 à la régie Luc Animation

5-09 Subvention 2023 au CCAS

5-10 Subvention 2023 aux diverses associations locales

5-11 Budget primitif 2023 de la régie Luc Animation

5-12 Budget primitif 2023 du budget annexe Luc Location

5-13 Budget primitif 2023 de la Commune de Luc-sur-Mer

5-14 Nettoyage dans les bâtiments communaux – Attribution du marché

5-15 Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) – Demande de financement – Rénovation du monument aux Morts communal (*colonnettes et plaque*)

6 Affaires scolaires

6-01 Projet de fusion des écoles élémentaire et maternelle Éric Tabarly

Affiché le ***16 mars 2023***

MAIRIE DE LUC-SUR-MER (Calvados)

Le Maire
Philippe CHANU